



Fédération Française
de Spéléologie

Comité Départemental Spéléologie
Ardèche

A, le

Objet **CONVENTION INITIATEUR
CANYON**

Entre : **LE COMITE DEPARTEMENTAL DE SPELEOLOGIE DE L'ARDECHE**
Représenté par **GENUITE Anne-Marie** actuel présidente.

Et M.
Demeurant à
.....
.....

Membre **FFS région C N°** :
Le bénéficiaire doit être membre d'un club appartenant au CDS 07.

Une convention est passée selon les termes suivants :

Le CDS 07 règle le 1/3 du coût en remboursement partiel des frais de stage, au candidat présentant le brevet d'INITIATEUR CANYON.

En contrepartie M..... s'engage à encadrer 4 journées de formation ou tout stage ou évènement dans le cadre des activités du CDS 07.

Le règlement sera effectué suite à l'encadrement de la formation.

La convention devient caduque si l'intéressé cesse d'être membre de la FFS.

Fait en deux exemplaires

Pour le CDS 07

Le bénéficiaire



www.cds07.fr

130 chemin du cirque de Gens - 07120 CHAUZON

06 37 12 85 40 / cds.07@wanadoo.fr

Affiliée à la Fédération Française de Spéléologie, Agréée Jeunesse et Sport

Code APE : 9312 Z / N° SIRET : 432 137 800 00020

www.ffspeleo.fr

